

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 MAI 2026

DELIBERATION 2026_102

Objet : Aide au développement des PME (PME+) – Subvention à la SAS ETABLISSEMENTS DUBRULLE sur la commune de SAINTE MARIE CAPPEL

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf mai à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le treize mai deux mille-vingt-six.

Présents (78) :

Julie ADJOVI - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Yannick CORDONNIER - Nancy MILITAO - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Alain TALLEU - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Pascal DEQUIDT - Paul DE CIECHI (Suppléant) - Serge SOODTS - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHIEU - Elise DORMION-ROUSSEZ - Bernard DENTENER - Jacques WYCKAERT - Brigitte SCHOONHEERE - Guillaume GAMELIN - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Vincent LEFEBVRE - Sophie CAUDRON - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROULLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Jérôme RENIER - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Bastien DECLERCK (Suppléant) - Frédéric JUDE - César STORET - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Jean-Luc DEHUYSSER - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Céline REANT - Rosine CAILLIAU (Suppléante) - Benoit BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Pascal BECUE (Suppléant) - Coralie DEVROEDE - Christian BELLYNCK

Procurations (9) :

Gauthier VANCAYZEELE à Frédéric VERTUN - Audrey RINGOT à Jacques GREMBER - Arnaud DEVILLEZ à Alain TALLEU - Béatrice FERLIN à Philippe GRIMBER - Marie BOUQUET à Valentin BELLEVAL - Pierre-Laurent VANDECAVEYE à Didier TIBERGHIEU - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Luc EVERAERE à Elizabeth BOULET - Eric SMAL à Sandrine KEIGNAERT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 87

Secrétaire de séance : Coralie DEVROEDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 MAI 2026

DELIBERATION 2026_102

Objet : Aide au développement des PME (PME+) – Subvention à la SAS ETABLISSEMENTS DUBRULLE sur la commune de SAINTE MARIE CAPPEL

La société Dubrulle-Downs est une entreprise familiale spécialisée dans la conception et fabrication de machines destinées au traitement et à la manutention de pommes de terre. Acteur référent sur son marché, elle a intégré l'étude, la conception, la fabrication, la commercialisation et le service après-vente sur le même site. Elle réalise plus de 55 % de son chiffre d'affaires à l'export poussé par des solutions embarquées de plus en plus innovantes, avec par exemple l'intégration de trieur optique basé sur l'IA dans les machines. La société emploie 98 salariés en CDI.

Afin de poursuivre son développement, l'entreprise envisage l'acquisition d'une machine de découpe numérique. Cet investissement lui permettra de produire en interne des accessoires auparavant importés, renforçant la maîtrise industrielle de sa production.

L'investissement total est de 305 000 €. Couplé au développement de l'activité, il s'accompagnera de la création de 35 CDI à 3 ans.

Afin de finaliser le financement de ce projet, le dirigeant a sollicité une aide financière auprès de la Région Hauts-de-France et de Cœur de Flandre agglo.

Au titre du dispositif aide au développement des PME, incluant une bonification de 50 000 € pour les 25 emplois à créer (seuil du dispositif), la Région Hauts-de-France a délibéré le 9 avril 2026 pour une subvention en faveur de l'entreprise de 111 000 €.

En complément de cette subvention, Cœur de Flandre agglo souhaite accompagner le développement de la SAS Établissements Dubrulle, en bonifiant de 50 000 € la création de 25 emplois annoncés (seuil du dispositif), comme le permettent les modalités de la convention signée avec la Région.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière de développement économique ;

Vu le Règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission Européenne en date du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis, publié au JOUE du 15 décembre 2023 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour 2022-2028 adopté par délibération n°2022.01821 du Conseil régional en date des 08 et 09 décembre 2022, et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 10 mai 2023 ;

Vu la délibération du Conseil de communauté n°2023/173 en date du 19 décembre 2023, approuvant les termes de la convention à conclure avec la Région pour la participation de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France ;

Vu la convention de partenariat n°24001063 relative à la participation de Cœur de Flandre agglo au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises signée avec la Région le 03 avril 2024 ;

Vu la délibération du Conseil régional adoptée en date du 9 avril 2026 et ayant pour objet la subvention allouée à la SAS Etablissements Dubrulle ;

Considérant la demande de subvention de la SAS Etablissements Dubrulle adressée à Cœur de Flandre agglo par courrier réceptionné en date du 04 avril 2025 ;

Considérant la demande de subvention adressée conjointement par la SAS Etablissements Dubrulle au Conseil régional ;

Considérant qu'à défaut d'accompagnement de la Région Hauts-de-France, l'accompagnement de Cœur de Flandre agglo ne pourra être maintenu ;

Considérant le dispositif « PME+ volet 1 » mis en place par la Région Hauts-de-France ;

Il vous est proposé :

- d'allouer une subvention de 50 000 € à la SAS Etablissements Dubrulle au titre de la création de 25 emplois annoncés (seuil du dispositif) ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention établie entre Cœur de Flandre agglo et la SAS Etablissements Dubrulle, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Vote :

Pour : 87

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

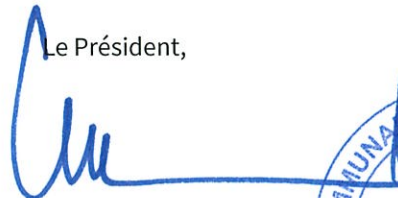
Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 19 mai 2026,
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,



Coralie DEVROEDE

Le Président,



Valentin BELLEVAL

